

SYNDICAT CFTC – DOUANES

Bâtiment Condorcet - Teledoc 322 - 6, rue Louise Weiss
75703 PARIS Cedex 13
☎ : 01 57 53 29 21

Courriel: cftc.douanes@douane.finances.gouv.fr



Les brèves de la CFTC-Douanes - Mai 2025

L'avenir à reculons

On peut dire que le Gouvernement a bien choisi son moment pour mettre en place la Loi de Transformation de la Fonction Publique, celle qui en 2019 a évincé les organisations syndicales des processus de mobilité et de promotion. Cette loi a détruit les CAP ainsi que le critère prépondérant d'ancienneté pour les remplacer par d'opaques Comités de Direction Restreints - ô combien - qui essaient, avec plus ou moins de bonheur et d'objectivité, d'évaluer le « mérite ».

Nous vivons une époque où le manque d'attractivité devient un problème de fond pour la Fonction Publique. Les points faibles, bien identifiés, sont légion : point d'indice gelé, salaires en berne, carrières ternes et lentes, perspectives floues, effectifs rognés pour des missions exigeantes. Pour la Douane, on pourrait rajouter : un réseau d'implantations qui s'effrite ; une attractivité géographique douteuse en début de carrière ; du télétravail : oui, mais pas pour tout le monde ; des moyens matériels que les budgets ministériels rechignent à nous donner, pour des métiers toujours plus techniques ou plus dangereux. Pour les générations qui aspirent aujourd'hui avant tout à la qualité de vie au travail, le compte n'y est pas.

Un rendez-vous manqué avec l'histoire ? La Douane, ou du moins le mot douane, revient en ce moment sur le devant de la scène médiatique avec les narcotrafics et les guerres économiques que se livrent de grandes puissances. Ces leviers d'actualité qui remettent l'utilité de notre administration en lumière pourraient attirer chez nous les talents et les vocations. Mais qu'avons-nous à proposer, quantitativement et qualitativement, pour recruter les jeunes publics, et les retenir ?

Comme si tout cela ne suffisait pas, pour les douaniers en devenir et pour ceux qui le sont déjà, les LDG plombent l'ambiance. **Quelle riche idée,**

dans cette période faste, que d'instaurer ces règles de gestion aussi mystérieuses que frustrantes. Depuis la mise à mort des CAP et des règles d'ancienneté, chaque année plusieurs centaines de candidats sont écartés, sans explication valable, des postes à profil, des tableaux d'avancement ou des listes d'aptitude. Comme la belle-mère de Blanche-Neige devant son miroir, ils n'entendent pour toute consolation que le leitmotiv suivant : tu es méritant, mais tel autre est encore plus méritant que toi. **Est-ce satisfaisant au plan psychologique ? Certainement pas.** Aigreur, démotivation et perte de confiance des personnels envers leur hiérarchie, voilà tout ce qu'obtiennent les mirifiques LDG censées apporter modernité et agilité à nos administrations. C'est raté.

Les CAP et les promotions ou mobilités à l'ancienneté avaient la capacité de proposer à la vue de tous des règles de gestion saines, claires, et les moins inévitables possible. Et qui ne heurtaient pas les egos. Modèle désuet ? Peut-être ; mais en matière de gestion RH, seule la transparence a de l'avenir. Comme les lignes d'horizon qui reculent quand on avance vers elle, avec les Lignes Directrices de Gestion, plus on avance dans le temps et plus on régresse en visibilité.



CFTC-Douanes : sur un autre ton.